



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°981) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE AILEY, A
L'ASSOCIATION « YOGA, L'EXPERIENCE DU
SOUFFLE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-268
EN DATE DU 13 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Yoga, l'expérience du souffle » représentée par Monsieur Yann-Éric Dreano, en qualité de Président, dont le siège est situé à la Maison des Associations, 42-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 9h30 à 11h00 du 5 septembre 2024 au 26 juin 2025, soient 32 jeudis ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.
D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Yoga, l'expérience du souffle » représentée par Monsieur Yann-Éric Dreano, en qualité de Président, dont le siège est situé à la Maison des Associations, 42-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 867,20 € T.T.C. (huit-cent-soixante-sept euros et vingt centimes), afin d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 9h30 à 11h00 du 5 septembre 2024 au 26 juin 2025 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240813-lmc1H12251H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/08/2024
Date de Publication : 13/08/2024